

La nouvelle organisation de la Croix-Rouge allemande

Autor(en): **Brekenfeld**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Das Rote Kreuz : offizielles Organ des Schweizerischen Centralvereins vom Roten Kreuz, des Schweiz. Militärsanitätsvereins und des Samariterbundes**

Band (Jahr): **46 (1938)**

Heft 12

PDF erstellt am: **05.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-973522>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

auch der grossen Mehrheit der Gutwilligen, die Aufgabe, ihr einen besonders ernststen Hintergrund zu geben. Die Bundesversammlung hat in den am 10. Oktober 1938 in Kraft tretenden neuen Bestimmungen dieses Bestreben noch dadurch unterstrichen, dass in gewissen Fällen sogar Zuchthaus angedroht wird, während der bisherige Bundesratsbeschlüsse nur Busse und Gefängnis vorsah.

Völlig falsch wäre es, die Aufgabe der Strafvorschriften darin zu erblicken, dass die Ziele des passiven Luftschutzes allgemein mit Strafgewalt erreicht werden müssen. Strafandrohungen können die innere Ueberzeugung von der Richtigkeit einer Sache und den guten Willen nie ersetzen. Sie sind bloss ein Hilfsmittel, und sie sollen nur in Ausnahmefällen, gegenüber Unbelehrbaren und Böswilligen, angewendet werden.

Eine besondere Bedeutung kommt den Strafvorschriften mittelbar zu. Wie die bisherigen Erfahrungen zeigen, unterzieht sich die Bevölkerung den angeordneten Massnahmen willig. Sie nimmt Leistungen und Unbequemlichkeiten auf sich, aber sie wird ungehalten und ihr Eifer leidet schwer, sobald bekannt wird, dass andere sich ihren Pflichten entziehen, ohne deswegen irgendwelche

Nachteile gewärtigen zu müssen. Aus einem richtigen, natürlichen Gefühl heraus wird das nicht geduldet. Gerade bei Verdunkelungsübungen wurde aus der Oeffentlichkeit häufig der Ruf laut, dass gegen Fehlbare nachdrücklich eingeschritten werden müsse. Die Strafvorschriften bieten der Bevölkerung die Gewähr dafür, dass Verfehlungen nicht ungeahndet bleiben. Diese Sicherheit muss fest im Hintergrunde stehen. Das genügt weitgehend und wirkt fast ausnahmslos so, dass die Strafvorschriften tatsächlich gar nicht angerufen werden müssen.

Die Aufgaben des passiven Luftschutzes sind vielgestaltig. Sie lassen sich nur lösen, wenn sie ernsthaft in Angriff genommen werden. Das aber setzt voraus, dass in der Bevölkerung Verständnis geweckt und sie vom rechten Geiste beherrscht werde. Nur dann lässt sich das Ergebnis erzielen, auf das es letzten Endes ankommt: die Stärkung der Widerstandskraft und des Verteidigungswillens der ganzen Bevölkerung. Je zuverlässiger die Vorbereitungen getroffen werden, desto weniger können im Ernstfalle Unsicherheit und Verwirrung Platz greifen, desto mehr ist die Bevölkerung gefasst und kann den Ereignissen standhalten.

(«Allg. Schweiz. Militärzeitung».)

La nouvelle organisation de la Croix-Rouge allemande.

Par le Dr Brekenfeld, membre de la présidence de la Croix-Rouge allemande.

Conformément à la loi sur la Croix-Rouge allemande, votée le 9 décembre 1937, les 9000 comités de la Croix-Rouge allemande ont été dissous, puis regroupés en une unité nouvelle, ayant la capacité juridique. Cette unité a été organisée de façon très nette, et sa direction est inspirée par la ferme volonté d'atteindre le but

désiré. Les treize comités régionaux de la Croix-Rouge allemande sont placés sous les ordres de la présidence, dont le siège est à Berlin. Ces comités régionaux se subdivisent en comités d'arrondissement, dirigés par les chefs d'arrondissement et leurs collaborateurs qui sont responsables de l'organisation et du fonctionne-

ment des services de la Croix-Rouge sur tout le territoire de l'arrondissement. Ces services sont assurés par deux organisations: les formations d'urgence et les groupes de membres. Ces formations sont le résultat de la réorganisation des anciennes colonnes sanitaires et des groupes desamaritaines. Chacune d'elles comprend de deux à quatre détachements, chaque détachement de deux à quatre groupes, et chaque groupe compte environ douze membres. L'organisation des formations est identique. Les grades des chefs de ces unités sont également semblables.

Les groupements de membres comprennent tous les membres de la Croix-Rouge, hommes ou femmes qui, par des dons en espèce ou en nature, des services personnels ou leur activité de propagandistes, servent la cause de la Croix-Rouge. Ces groupements comprennent tous les membres des anciens comités de la Croix-Rouge.

A côté des formations d'urgence et des groupes de membres, il existe une troisième organisation de la Croix-Rouge: les associations d'infirmières groupées dans les *Mutterhäuser* ou foyers-écoles; celles-ci dépendent, au point de vue économique, des comités régionaux de la Croix-Rouge et au point de vue du personnel, de la présidence.

C'est grâce à cette organisation très nette, ainsi qu'au resserrement de ses cadres, que la Croix-Rouge allemande a été mise en mesure de remplir la haute mission militaire qui lui a été confiée par le gouvernement. Une guerre moderne demande aux services sanitaires une efficacité à toute épreuve, et seule une organisation parfaitement au point en temps de paix peut se montrer à la hauteur de la tâche. C'est pourquoi la Croix-Rouge doit saisir chaque occasion pour perfectionner la formation de son person-

nel masculin et féminin. Pour bien se préparer à sa mission en temps de guerre, la Croix-Rouge allemande s'est vue confier de nombreuses et importantes missions en temps de paix. Plus que jamais, la Croix-Rouge allemande a été mise à contribution dans le domaine des secours. Par un décret du ministre de l'Intérieur en date du 10 février 1938, la Croix-Rouge allemande a été placée au centre même des services de secours, d'assistance et d'hygiène partout où elle exerce son action. Ce décret impose aux services de santé publique le devoir de collaborer avec les comités régionaux et d'arrondissement de la Croix-Rouge et de les assister dans la mesure de leurs moyens en vue de développer leurs institutions.

La Croix-Rouge allemande possède trois catégories distinctes de services de secours: les secours sur terre, les secours riverains et les secours en montagne. Ces services peuvent être permanents, temporaires, ambulants ou fixes. Au cours de grands rassemblements de foules, des postes de secours temporaires sont établis et leur fonctionnement est assuré par des secouristes, des auxiliaires volontaires et des médecins. Ces postes sont généralement installés dans des maisons ou sous des tentes. Pendant les grandes manœuvres militaires, des postes de secours mobiles assurent la sécurité des nombreux spectateurs. Ces postes sont placés sous des tentes comportant le matériel de secours indispensable et qu'on transporte à l'aide de camions. Il y a des postes de secours permanents dans toutes les grandes localités, aux carrefours particulièrement dangereux et le long des autostrades. La Croix-Rouge allemande s'efforce tout spécialement d'assurer les premiers secours sur ces dernières. Grâce à un accord conclu d'une part avec la Société chargée du ravitaillement des pompes à

essence sur les autostrades, et d'autre part avec l'inspecteur général des routes, chacun des postes de ravitaillement d'essence, placés à des intervalles de 30 km le long des autostrades, aura bientôt une cabine spécialement aménagée pour les services de secours, et chaque gardien de poste sera formé comme secouriste par la Croix-Rouge allemande. La formation d'urgence la plus proche sera responsable de l'entretien de ces postes de secours ainsi que de la formation du gardien en matière de premiers secours. Même si l'accord précité ne pourra révéler ses bienfaits qu'après la mise en service d'un plus grand nombre d'autostrades, de postes de ravitaillement et de postes de secours, il est évident dès maintenant que cet arrangement marque un progrès définitif vers la monopolisation des services de secours sur route par la Croix-Rouge allemande.

Les postes de secours sont équipés de façon à permettre à un médecin d'y trouver tout le matériel et les médicaments nécessaires pour administrer les secours en cas d'accident quelconque. Conformément au nouveau règlement de service n° 1 de la Croix-Rouge allemande, tous ces postes de secours possèdent la liste de tous les médecins résidant à proximité du poste. Partout où les circonstances le permettent la liaison entre le poste et le médecin le plus proche est assurée par téléphone. Les postes conservent également une liste d'adresses ainsi que le règlement des jours et heures de service des hôpitaux, pharmacies et ambulances.

Outre les postes de secours de la Croix-Rouge, il existe également des postes d'alarme. Ceux-ci peuvent être desservis en permanence ou bien temporairement; leur tâche consiste à appeler rapidement le médecin et les moyens de transport. La signalisation des postes de secours ainsi

que des postes d'alarme s'effectue au moyen de plaques standardisées.

Les postes de secours et les postes d'alarme sont desservis par un personnel masculin ou féminin — souvent les deux. Dans la plupart des cas, l'emploi d'équipes mixtes n'a lieu que dans des occasions spéciales, comme par exemple lors des jours de fête, de grands cortèges, de manifestations sportives et dans tout autre circonstance exigeant le fonctionnement d'un service sanitaire préventif.

De même, en cas d'accident ou de calamité, tous les secouristes ou auxiliaires volontaires disponibles sont immédiatement mobilisés.

Le service régulier de secours, c'est-à-dire le fonctionnement permanent ou temporaire des institutions de la Croix-Rouge est assuré selon le caractère et la situation de chacune de ces institutions, soit par des équipes masculines, soit par des équipes féminines, mais rarement par des équipes mixtes.

L'équipement sanitaire du personnel est assimilé, dans la mesure du possible, à celui des services sanitaires de l'armée. Chaque secouriste et sous-chef d'équipe est muni de deux sacs de pansements, d'une gourde et d'un outil spécial suspendu à la ceinture. Cet outil, qui tient de la scie et du coutelas et ressemble à une bayonnette, sert à la fabrication de brancards improvisés. Les médecins de la Croix-Rouge portent une trousse contenant leurs instruments. A la ceinture, ils portent le poignard des chefs d'équipe.

Chaque formation d'urgence (masculine) a deux brancards ainsi qu'une caisse de secours (tous les deux du modèle de l'armée), et chaque détachement un sac de secours. Chaque membre a en outre un masque à gaz.

Pour les missions spéciales, les formations d'urgence disposent chacune d'un

appareil à oxygène (modèle de l'armée), d'un appareil protecteur à oxygène, de sacs, de tentes, d'appareils de filtrage, etc.

Chaque auxiliaire volontaire de la Croix-Rouge porte un sac de secours ou une gourde; les femmes médecins sont munies du sac réglementaire contenant leurs instruments. Les formations féminines d'urgence sont également munies de deux brancards et chaque membre est porteur d'un masque de gaz.

De nombreuses formations possèdent des voitures ambulances munies d'une caisse de pansements.

Chaque comité régional et d'arrondissement de la Croix-Rouge est tenu d'organiser un dépôt de matériel sanitaire, contenant du matériel, de l'outillage, des uniformes, des appareils, etc. Le chef d'arrondissement de la Croix-Rouge a également la possibilité de prévoir l'équipement d'une formation d'urgence pour les tâches spéciales qui lui seraient assignées.

Tous les détails réglant le commandement des formations d'urgence dans chaque localité ainsi que la collaboration des équipes masculines et féminines ont été minutieusement étudiés dans le règlement de service n° 1 de la Croix-Rouge. Le chef d'arrondissement est tenu de nommer directeur du service de secours celui des chefs d'équipe résidant sur place qui a le plus d'années de service. Lors d'accidents de grande envergure ou de catastrophes, le chef d'équipe le plus ancien assume automatiquement la direction de toutes les activités de secours; si les circonstances l'exigent, il établit son quartier général dans un endroit central d'où il dirige l'action de secours tout entière. Toutes les équipes collaborant à l'œuvre sont placées sous ses ordres, y compris les auxiliaires volontaires et leurs chefs.

L'établissement d'un plan de service et sa distribution en temps opportun aux membres des formations et au bureau d'arrondissement compétent, assure le fonctionnement efficace et normal des services ainsi que le contrôle nécessaire par les chefs. Enfin, l'efficacité des services de secours dépend dans une large mesure de la connaissance exacte des endroits où se produisent le plus d'accidents ou de catastrophes. Chaque comité d'arrondissement de la Croix-Rouge devra donc établir des cartes indiquant sur tout son territoire:

1° les points dangereux se prêtant aux accidents ou aux catastrophes;

2° les institutions de Croix-Rouge permanentes, temporaires ou prévues pour des occasions spéciales, en vue de faciliter le fonctionnement des services de secours;

3° les institutions importantes servant en cas d'accident ou de catastrophes, telles qu'hôpitaux, pharmacies, ambulances;

4° l'emplacement des services de secours en cas d'accident ou de catastrophes, appartenant à d'autres organisations.

Ces cartes seront distribuées à toutes les équipes d'urgence de la Croix-Rouge, qui les tiendront à jour. Les arrondissements voisins échangeront et se communiqueront mutuellement leurs cartes.

Les équipes se serviront de ces cartes pour tous les exercices. Grâce à elles, il sera possible de perfectionner les institutions et services de secours de façon à pouvoir garantir leur fonctionnement immédiat en cas d'accident ou de catastrophe.

Les services de secours riverains et de montagne sont assurés par des équipes spécialisées dont les membres sont des experts en matière de secourisme. Seuls des nageurs-sauveteurs sont affectés aux services de secours riverains. En été,

pendant la période des baignades et des sports nautiques, des équipes de secours sont placées dans des endroits particulièrement dangereux au bord des rivières ou sur les plages. Bien souvent, ces équipes collaborent avec les associations sportives et les sociétés de sauvetage qui, dans de nombreuses localités, placent leurs locaux et leur matériel de secours à la disposition de la Croix-Rouge. Le nombre des personnes qui doivent leur vie au dévouement des sauveteurs de la Croix-Rouge est très élevé. De nombreuses équipes possèdent des canots de sauvetage, stationnés dans des endroits permettant une bonne surveillance de la région. Souvent cette surveillance est facilitée par des sentinelles placées sur une tour d'observation ou sur un point élevé quelconque d'où elles avisent immédiatement par téléphone le poste de secours de tout accident qu'elles découvrirait au moyen de leurs jumelles, en indiquant avec le plus de précision possible l'endroit où il s'est produit. Sans perdre de temps, un canot de sauvetage part dans la direction indiquée pour y apporter des secours le plus rapidement possible. Il va sans dire que les secouristes-sauveteurs de la Croix-Rouge sont experts en matière de respiration artificielle et disposent de tous les appareils et médicaments nécessaires à l'exercice de leurs fonctions.

De même, les équipes de secours en montagne se composent uniquement de skieurs-alpinistes éprouvés, susceptibles de secourir des touristes pris par la neige ou en difficulté au cours d'ascensions. L'équipement de ces secouristes est forcément adapté à leur activité et comporte notamment des brancards. Grâce à des exercices constants, l'action de ces équipes a atteint un degré de perfection qui a souvent fait l'admiration des spectateurs, et nombreuses sont les victimes des sports

alpines qui doivent leur vie aux efforts désintéressés de ces équipiers. Ainsi que leurs camarades des services de secours riverains, qui sont experts dans le traitement des noyés, les secouristes alpins ont été familiarisés avec les premiers secours à donner en cas de gelures, de fractures et de foulures. Très souvent, leurs interventions rapides et intelligentes sauvent la victime d'une mort certaine.

Ce ne sont pourtant pas là la totalité des activités de la nouvelle Croix-Rouge allemande dont la mission primordiale est la préparation de ses formations d'urgence, de ses infirmières, aides-infirmières, auxiliaires volontaires et secouristes pour le cas de guerre, pour le service sanitaire de l'armée. Les services de secours, soigneusement développés en temps de paix, ne sont en somme qu'un moyen servant à atteindre ce but.

Le service indirect pour l'armée comprend la protection aérienne à laquelle la Croix-Rouge participe dans une large mesure. Elle assure la formation d'auxiliaires volontaires spécialisées pour l'organisation dite «l'aide par soi-même», ainsi que des ouvriers d'usine. Dans le même but, la Croix-Rouge place ses équipes d'urgence à la disposition des services de sûreté et de secours publics et assure même la formation d'un personnel spécialisé lorsque les services en question ne sont pas en mesure d'en fournir en nombre suffisant.

Une des conditions primordiales permettant à la Croix-Rouge d'accomplir ses multiples et importantes tâches est l'appui qu'elle reçoit de la part de l'Etat, du parti national-socialiste, des autorités, de l'industrie, des organisations et associations diverses ainsi que de la population toute entière. Lorsque cette condition est remplie, la Croix-Rouge a la possibilité d'élaborer et de développer, d'accord avec

les diverses sociétés et organisations intéressées les services de secours en cas d'accident et de calamité d'après un plan uniforme et clairement tracé. La Croix-Rouge allemande sait que l'œuvre de sa

transformation ne peut être achevée du jour au lendemain, mais il est certain qu'avant la fin de cette année, elle aura complètement changé d'aspect et sera devenue plus puissante et plus souple.

Aus unsern Sektionen. - De nos sections.

Bern-Emmental.

Am 6. November tagte im Gasthof «zum Bahnhof» in Lützelflüh unter dem Vorsitz von *Gymnasiallehrer Merz, Burgdorf*, die Delegiertenversammlung des Zweigvereins Bern-Emmental des Roten Kreuzes, an der 120 Delegierte und Gäste teilnahmen. Einleitend sprach in einem überaus lehrreichen Vortrag Herr *Dr. med. A. Fonio*, Spitalarzt in Langnau, über die Aufgaben der Sanitätstruppen und der Detachements des Roten Kreuzes im Kriegsmobilmachungsfall. Er skizzierte Arbeit und Organisation der Sanitätstruppen und des freiwilligen Samariterdienstes, auf den unsere Armee im Kriegsfall in hohem Masse angewiesen sein wird. — Die Musikgesellschaft Lützelflüh umrahmte den Vortrag mit ihren flotten Darbietungen.

Anschliessend folgten die geschäftlichen Verhandlungen. Dem Jahresbericht des Vorsitzenden ist zu entnehmen, dass der Zweigverein Emmental auch im verflossenen Jahre ein reiches Mass an Arbeit geleistet hat. Neben der treuen Kleinarbeit der örtlichen Samaritervereine — 247 Samariterübungen, 15 Krankenpflegeübungen, 7 Feldübungen, 9 Samariterkurse, 9 Krankenpflegekurse, 26 Vorträge und 1174 Hilfeleistungen — ist vor allem erwähnenswert der Ausbau der Tuberkulosefürsorge, die Durchführung des Rotkreuzjahres und die Mitgliederwerbung, die dem Zweigverein 650

neue Mitglieder, darunter 221 Kinder, zugeführt hat, sodass er heute in 39 Samaritervereinen 601 aktive Samariterinnen, 356 Samariter und 1753 Passivmitglieder zählt. Ferner verfügt er über 132 Samariterposten. Neuen Antrieb erhielt das Werk durch die Schaffung der delegierten Sanitätsoffiziere, die die Verbindung zwischen Samaritervereinen und der Armeesanität herstellen. Herr Dr. Fonio, Langnau, hat sich denn auch bereits erfolgreich an die Arbeit gemacht. Mit den Frauenvereinen des Emmentals wurde Fühlung genommen zwecks Sammlung von Vorräten an Bett- und Krankenwäsche für den Mobilmachungsfall. Die Jahresrechnung, verlesen von S. Keller, Rüegsau, schliesst mit 4275 Fr. Einnahmen und 3065 Fr. Ausgaben und weist einen Vermögensbestand von 44'331 Fr. auf. Herr Dr. Schneider, Signau, gab ferner Auskunft über die Bildung und Organisation einer Rotkreuzkolonne für das Gebiet des Emmentals. — Am Vormittag sprach Herr Hunziker, Verbandssekretär des Schweiz. Samariterbundes, zu den Hilfslehrern über Rechte und Pflichten der Vorstandsmitglieder.

Zürcher Oberland und Umgebung, Samariter-Hilfslehrer-Vereinigung und Rotkreuz-Zweigverein.

Was für eine wichtige Aufgabe unsern Samaritern im Kriegsfall zugemessen wird, wurde uns Sonntag, 6. Novem-